

# SIAMS 2010, du 4 au 8 mai 2010

## GUIDE DE L'EXPOSANT

### **1. Stands « clé en mains »**

Le SIAMS loue les stands « clé en mains ».

Sont inclus dans le prix les éléments suivants :

Parois blanches, tapis anthracite, bandeau avec le nom de l'entreprise, 1 spot 100W/4m2, le nettoyage quotidien, y-compris le soir avant l'ouverture.

Hauteur des parois : 250 cm

Bandeau : + 30 cm

Le stand « clé en mains » ne contient aucun mobilier. Des formulaires de commande de mobilier et compléments au stand sont à disposition sous : [www.siams.ch](http://www.siams.ch), menu « Inscription – commandes ».

### **2. Stands individuels**

Les entreprises qui le souhaitent peuvent construire leur propre stand. Dans ce cas, elles passeront commande d'une surface nue (seul élément inclus dans le prix de la surface nue : le nettoyage quotidien, y-compris le soir avant l'ouverture)

Pour des raisons techniques, ces entreprises devront faire parvenir à SIAMS un plan de leur stand jusqu'au 30 novembre 2009.

Un secteur par halle sera affecté aux stands individuels.

La hauteur maximale des stands individuels est limitée à 400 cm.

### **3. Surfaces SIAMS 2010**

A l'heure actuelle, l'intérêt pour cette 12ème édition du SIAMS est déjà marqué. Afin de pouvoir accueillir un maximum d'exposants et offrir ainsi aux visiteurs un choix de produits le plus vaste possible, nous nous verrons peut-être contraints de limiter les surfaces par secteur d'activités.

Aucune décision définitive n'a été prise et nous étudions actuellement toutes les variantes nous permettant d'éviter cette alternative. Si ces limitations devaient cependant être appliquées, elles le seraient de la manière suivante :

Machines, machines-outils :	max. 36 m2
Equipements :	max. 24 m2
Automatisation :	max. 24 m2
Outillage :	max. 20 m2
Matières :	max. 16 m2
Sous-traitance :	max. 12 m2
Services :	max. 9 m2

Vous avez cependant la possibilité, lors de l'inscription, de réserver la surface que vous souhaitez. Nous vous communiquerons dans les meilleurs délais si cette surface peut vous être accordée ou si les limitations par secteur doivent être appliquées.

#### **4. Prix**

Le prix de location pour un stand « clé en mains » est de CHF 250.-/m<sup>2</sup>

Stand clé en mains avec 2 côtés ouverts : 310.-/m<sup>2</sup>

Stand clé en mains avec 3 côtés ouverts : 340.-/m<sup>2</sup>

Le prix de location pour la surface nue est de CHF 210.-/m<sup>2</sup>

Surface nue avec 2 côtés ouverts : 270.-/m<sup>2</sup>

Surface nue avec 3 côtés ouverts : 300.-/m<sup>2</sup>

*Une surtaxe de CHF 30.-/m<sup>2</sup> sera ajoutée au prix de location d'un stand « clé en mains » et au prix de location d'une surface nue lors de la facturation de l'acompte. Elle sera déduite de la facture finale si l'exposant a renvoyé **dans les délais** les divers documents qu'il doit remplir, à savoir : les commandes techniques, l'inscription au catalogue (voir points 5 et 6)  
Cette taxe ne concerne pas les commandes supplémentaires de matériel publicitaire.*

#### **5. Commandes techniques**

Le document pour les commandes techniques est à disposition sur notre site internet : [www.siams.ch](http://www.siams.ch), menu « Inscription – commandes ». Y figurent : les raccordements électriques, d'air comprimé, d'eau, de lignes téléphoniques, les places de parc exposants, la manutention des machines lourdes.

Installation électrique minimale obligatoire : 1 prise T-13

En l'absence de commande, cette prise sera installée et facturée d'office.

#### **6. Inscription au catalogue**

L'inscription au catalogue est obligatoire. Les données de base (coordonnées complètes de l'exposant ainsi que 12 codes produits) sont gratuites.

Les codes produits supplémentaires, les textes ainsi que les annonces sont facultatifs et payants, selon les tarifs figurant dans le fichier « Inscription au catalogue », sous [www.siams.ch](http://www.siams.ch), menu « Inscription – commandes ».

#### **7. Arrivée des machines et manutention dans les halles**

L'arrivée des machines lourdes (+ de 500 kg) est soumise à un horaire qui sera communiqué en temps voulu. En cas de non-respect de cet horaire, les machines seront déchargées en fonction des disponibilités des manutentionnaires sur place.

Seul le manutentionnaire officiel du SIAMS, l'entreprise Bauberger AG, est habilité à circuler à l'intérieur des halles avec des élévateurs. Les tarifs de manutention appliqués par l'entreprise Bauberger AG peuvent être consultés sur notre site internet. Les exposants peuvent transporter leurs machines avec des transpalettes.

#### **8. Gestion des emballages vides**

La gestion des emballages vides est confiée à la société MCC AG. Des étiquettes à coller sur le matériel devant être pris en charge seront à disposition au stand d'information durant le montage. Le prix comprenant l'enlèvement, le stockage et le retour du matériel est de CHF 75.-/m<sup>3</sup>

## **9. Système de caution durant le montage / démontage**

Afin de garantir une certaine fluidité lors du montage ou du démontage, un système de caution peut être mis en place selon la charge de trafic.

L'exposant qui entre sur l'aire d'exposition avec une voiture doit déposer une caution de CHF 100.- lui donnant le droit de rester 45 minutes (60 minutes pour les camionnettes). Il doit ensuite ressortir de l'aire d'exposition et parquer sa voiture à l'endroit qui lui sera indiqué.

Si le délai de 45, respectivement 60 minutes est dépassé, la caution n'est pas restituée.

Les agents en charge de restituer la caution restent sur place une heure après le dernier encaissement de caution. Il n'est donc pas possible qu'un exposant quitte l'aire d'exposition dans les délais sans récupérer la caution déposée.

## **10. Règlement**

Le présent « Guide de l'exposant » est partie intégrante du règlement SIAMS. Ce règlement est à disposition sur notre site internet : [www.siams.ch](http://www.siams.ch), menu « inscription – commandes ».